

En région Auvergne-Rhône-Alpes 2023





FEES Femmes Enceintes, Environnement et Santé

Un projet national né en 2011

HISTORIQUE

De nombreuses études soulignent aujourd'hui la plus grande vulnérabilité des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux. En effet, les scientifiques s'accordent à dire que notre santé (maladies chroniques) se détermine en grande partie durant les 1 000 premiers jours. Les polluants environnementaux (notamment les substances cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques et les perturbateurs endocriniens) peuvent agir directement sur le développement du fœtus et parfois impacter la santé des générations futures. Plus concrètement, la future mère est exposée à des centaines de substances chimiques lors de sa grossesse (fumée de tabac. monoxyde de carbone, pesticides, éthers de glycols, bisphénols, phtalates, aldéhydes...). Ces polluants, multiples, peuvent être véhiculés par l'air intérieur, l'alimentation ou encore les cosmétiques...

Face à ce contexte, et en cohérence avec les Plans National et Régional Santé Environnement, la Mutualité Française et l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique se mobilisent depuis 2011, grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional Hauts-de-France, en Nord-Pas de Calais puis en Hauts-de-France autour d'un projet innovant : le projet «FEES - Femmes Enceintes, Environnement et Santé». Ce projet a ainsi pour ambition de réduire l'exposition aux polluants des futurs et jeunes parents et les risques sanitaires associés (perturbations endocriniennes, cancers, asthme et allergies...).

Une analyse de situation a été réalisée à travers un recueil bibliographique et la réalisation d'entretiens auprès de professionnels de la périnatalité et des femmes enceintes. Cette première étape a permis de définir les différents axes du projet, notamment la formation des professionnels de santé et la mise en place d'ateliers de sensibilisation à destination des futurs et jeunes parents.

De 2015 à 2017, une **évaluation globale** du projet FEES, financée par l'Institut national du cancer et l'ARS Hauts-de-France, a été réalisée auprès de 55 professionnels formés et 560 futurs et jeunes parents, laquelle a confirmé l'intérêt et l'efficacité du projet FEES auprès des professionnels de la périnatalité comme des futurs et jeunes parents.

À partir de ces différentes expériences, le **projet FEES** s'est ensuite développé dans plusieurs régions de France : Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Provence-Alpes Côte d'Azur, Grand Est, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

- Plus de **40 partenaires** font la force du projet sur le territoire national.
- Plus de **2500 professionnels** de santé ont été formés dans le cadre du projet FEES.

http://www.projetfees.fr/



LE PROJET FEES EN AUVERGNE-RHÔNES-ALPES



Depuis 2021, l'APPA et la Mutualité française Auvergne-Rône-Alpes développent le projet FEES en région Auvergne-Rône-Alpes grâce au soutien de l'ARS Auvergne-Rône-Alpes.



194 professionnels ont été formés et près de 500 professionnels ont été sensibilisés à la thématique à fin 2022.



Fin 2022, 96 «Ambassadeurs FEES» agissent en région.

OBJECTIF DU PROJET FEES

Le Projet FEES a pour objectif de diminuer l'exposition des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux présents dans :



l'air intérieur



l'alimentation



les cosmétiques

Pour cela, il vise:

- La montée en compétence des professionnels de la périnatalité, sur le lien existant entre l'air intérieur, l'alimentation, les cosmétiques, et la santé afin qu'ils soient des relais de prévention auprès des futurs et jeunes parents ;
- La sensibilisation des futurs et jeunes parents aux polluants pouvant avoir un impact sur leur santé.

Les actions développées dans le cadre du projet



PUBLICS BÉNÉFICIAIRES



Professionnels de la périnatalité et de la santé



Futurs et jeunes parents par le biais des professionnels de santé

• LES FINANCEURS

Le projet FEES est soutenu par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et par Santé Publique France.







LES PARTENAIRES











• LES FORMATIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE LA PÉRINATALITÉ ET DE LA SANTÉ



L'APPA est un organisme de formation, certifié QUALIOPI depuis 2021, au titre de ses actions de formation.

FORMATION THÉORIQUE

Une session de formation se compose de 3 modules d'une demi-journée. Ces formations sont animées par l'APPA.

OBJECTIFS:

La formation permettra aux participants de :

- Connaître les enjeux en termes de santé environnementale dans le domaine de la périnatalité,
- Comprendre les liens existants entre l'environnement (air intérieur, alimentation, cosmétiques) et la santé de la femme enceinte et du nourrisson,
- Connaître les principaux conseils de prévention permettant de réduire les risques liés aux polluants environnementaux.

A l'issue de la formation, les participants seront ainsi en mesure d'identifier les sources d'exposition de la femme enceinte et des nourissons aux polluants environnementaux via l'air intérieur, l'alimentation et l'utilisation de cosmétiques et de transmettre les conseils adaptés.

PROGRAMME:

1^{er} module Contexte / Air intérieur et santé

Contexte en santé environnementale

Produits ménagers sans danger

Aménagement de la chambre du bébé...

2^{ème} module Alimentation et santé

Limiter les résidus de pesticides

Choix des ustensiles de cuisine et des contenants

Modes de cuisson...

3^{ème} module Cosmétiques et santé

Choisir ses cosmétiques

Produits pour la toilette de bébé

Colorations...

Les différents polluants par voie d'exposition

Sources et impacts sur la santé de la femme enceinte, allaitante et du nourrisson

Conseils de prévention à transmettre et solutions alternatives

FORMATION « AMBASSADEURS FEES »

Une session de formation se compose de 2 modules d'une demi-journée pour les professionnels ayant assisté à l'ensemble des modules de la formation théorique. Ces formations sont animées par l'APPA et la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes.

OBJECTIFS:

La formation permettra aux participants de :

- · Comprendre l'intérêt de la promotion de la santé pour réduire les inégalités sociales de santé,
- S'initier à la méthode de l'entretien motivationnel pour accompagner le changement de comportement,
- Connaître les outils pédagogiques et techniques d'animation permettant de relayer les conseils de prévention en santé-environnement.

A l'issue de la formation, les participants seront ainsi en mesure d'informer leurs collègues sur la thématique, d'adapter les conseils transmis à l'étape du changement de comportement dans laquelle se situe la patiente, d'aborder la thématique avec les personnes peu sensibilisées, résistantes ou vulnérables et d'animer une action de sensibilisation collective.

PROGRAMME:

1er module

Introduction à la promotion de la santé et aux inégalités sociales de santé

Actualiser mes connaissances

- · Comment faire de la veille scientifique ?
- · Où trouver des sources d'information fiables ?

Adapter ma posture à chaque personne

· Découvrir et expérimenter l'entretien

2^{ème} module

Sensibiliser mes collègues

S'approprier la « conférence 10 conseils »

Animer une action de sensibilisation auprès des futurs et jeunes parents

- Connaître les outils pédagogiques et les techniques d'animation
- Expérimenter les différents types d'animation (mises en situation)

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS FORMÉS

Suite aux sessions de formation/sensibilisation, les professionnels peuvent bénéficier d'un accompagnement par l'APPA et la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'actions de prévention à destination des futurs et jeunes parents.

Ces actions peuvent être de différents ordres : envois de documentation, ateliers (réguliers), organisation de mini-conférences, expositions dans un hall d'accueil, animations de stands, etc.

Pour toute demande d'accompagnement : projetfees@appa.asso.fr ou l.anestis@mfara.fr

LES PORTEURS DU PROJET



L'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) est reconnue d'utilité publique depuis 1962. Elle a pour but de :

- Susciter et de coordonner toutes études, recherches et enquêtes statistiques sur la pollution atmosphérique ;
- D'entreprendre auprès du public des campagnes d'éducation et d'information sur les dangers de la pollution atmosphérique ;
- De présenter toutes suggestions aux collectivités, organismes publics ou privés, comités d'études en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de toutes mesures destinées à lutter contre la pollution atmosphérique.

www.appa.asso.fr



Présidée par Monsieur Yves Perrin, la **Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes** représente 4,4 millions de personnes protégées par plus de 200 mutuelles santé et valorise plus de 400 établissements mutualistes au service de la population dont les tarifs sont maîtrisés (cliniques, centres audition, optique, dentaire, établissements pour la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.).

La MfARA défend une vision de la santé autre que curative, en incitant chacun à devenir pleinement responsable de sa santé. Elle place la question de la réduction des inégalités sociales de santé au cœur de son activité en défendant l'accès à la santé pour tous. Elle organise plus de 400 interventions de prévention et promotion de la santé au profit des adhérents des mutuelles, des usagers des établissements mutualistes et du grand public. https://ara.mutualite.fr/

CONTACTS

projetfees@appa.asso.fr

APPA

Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes

Mélie Rousseau

Responsable du Pôle Périnatalité et Santé Environnement Coordinatrice nationale du projet FEES pour l'APPA

Laetitia ANESTIS

Responsable d'activité Prévention et promotion de la santé Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes

melie.rousseau@appa.asso.fr

I.anestis@mfara.fr